

Fierté 2017



L'AFPC défend ardemment les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres.

L'AFPC, défenseure des droits de la personne

Depuis longtemps, les syndicats se battent pour l'égalité et la justice dans les milieux de travail. Et ils ont réalisé de grandes percées pour les travailleuses et travailleurs GLBT.

Même avant que la Loi canadienne sur les droits de la personne n'interdise la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, notre syndicat avait déjà ouvert la voie en négociant des dispositions s'appliquant aux personnes homosexuelles. Par la suite, l'AFPC a continué sur cette lancée et obtenu le congé de mariage pour les conjoints de même sexe et la protection contre la discrimination fondée sur l'identité de genre.

L'AFPC réclame la modification des lois fédérales afin de protéger les droits des personnes trans. Le projet de loi C-16 modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel en ajoutant

l'identité et l'expression sexuelles aux motifs de discrimination illicite. Adopté par la Chambre des communes en octobre 2016, le C-16 est maintenant à l'étude au Sénat. Les personnes déléguées à la conférence Fierté ont signé une pétition demandant au Sénat d'adopter sans tarder le C-16.

Conférences nationales Équité

En mars dernier, plus de 500 membres des cinq groupes d'équité de l'AFPC, ainsi que leurs alliés, ont participé aux Conférences nationales Équité. Ils y étaient pour faire connaître leurs enjeux, améliorer leurs connaissances et élaborer des stratégies d'action pour combattre la discrimination et promouvoir l'égalité.

Les membres GLBT réunis à la conférence Fierté ont participé à des ateliers sur divers thèmes : identité, équité et défense des droits trans au travail.

Ils ont aussi adopté des résolutions qui seront soumises au Congrès national triennal de l'AFPC en 2018. Elles portent sur les sujets suivants :

- l'utilisation d'un langage inclusif au sein du syndicat
- la levée de l'interdiction du don de sang et d'organes par les hommes gais
- l'utilisation du sigle LGBT+ dans les Statuts
- l'accès à la PrEP (médicament contre le VIH connu sous le nom Truvada)

- la représentation des groupes d'équité au Congrès national triennal de l'AFPC

Célébrons nos victoires

La communauté GLBT a encore bien des défis à relever, mais aussi bien des victoires à célébrer. Profitons des festivals Fierté qui ont lieu dans tous les coins du pays cet été. Soyons fiers de notre diversité et de notre solidarité.



Journée nationale des Autochtones : place à une autre histoire

Cet été, les Canadiennes et Canadiens d'un bout à l'autre du pays célébreront le 150e anniversaire de la confédération. Des activités et des festivités sont prévues dans chaque province et chaque territoire. Mais pour les Autochtones de l'Île de la Tortue, cet anniversaire revêt une tout autre signification.

En effet, pour la plupart des Autochtones, la fête du Canada évoque 150 années de colonialisme, de pensionnats et de traités bafoués, sans oublier la Loi sur les Indiens. Le 21 juin, dans le cadre de la Journée nationale des Autochtones, faisons place à une autre histoire.

L'AFPC a conclu un partenariat avec le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN) en vue de participer aux efforts de réconciliation. Nous sommes d'ailleurs l'un des grands commanditaires de la Journée nationale des Autochtones en direct,

qui prévoit des activités dans huit villes : Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Yellowknife, Edmonton et Vancouver. Ces activités mettront en vedette des grands noms de la télévision et de la musique autochtone, y compris des récipiendaires de prix Juno et des étoiles montantes. Vous y verrez des artistes de tous genres, de différentes régions et communautés représentant les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Soif de justice

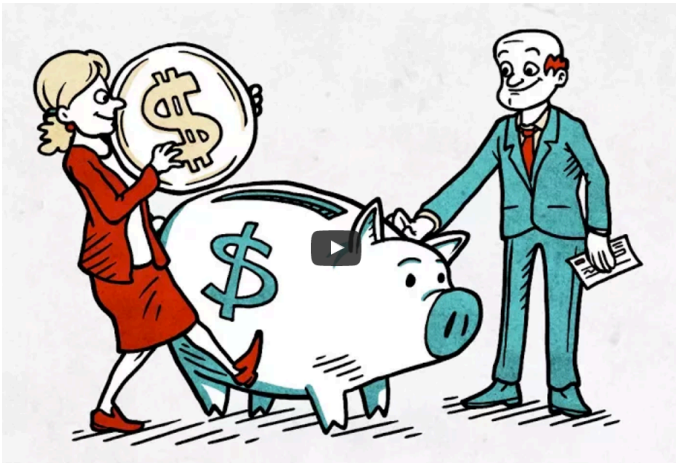
Dans le cadre de notre partenariat, APTN diffusera une vidéo de 30 secondes sur notre campagne Soif de justice. Cette vidéo, qui sera vue par des centaines de milliers de personnes, montrera la triste réalité des Premières Nations privées d'eau potable. Chaque jour, plus de 120 communautés autochtones doivent faire bouillir leur eau.

Cent cinquante ans, c'est long pour obtenir justice. Nous avons tous notre part à faire pour corriger les erreurs du passé.

Voici ce qu'a dit le président de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Murray Sinclair, au moment de la publication du rapport :

« Ce n'est pas au gouvernement que s'adresse notre rapport final. On sait que le gouvernement est lent à réagir. Notre rapport s'adresse plutôt à l'ensemble de la société. C'est à la société de s'avancer et de prendre les mesures qui s'imposent. »

Nous encourageons tous les membres de l'AFPC à participer aux différentes activités de la Journée nationale des Autochtones et à se renseigner sur l'histoire de nos peuples autochtones.



Vous travaillez fort. Vous méritez une bonne pension.

À une époque où les bons régimes sont en voie d'extinction, le gouvernement et les employeurs devraient tout faire pour assurer la sécurité financière des retraités canadiens.

Votre bon régime de retraite est dans la mire des employeurs et du gouvernement fédéral. Aidez l'AFPC à contrer ces attaques.

Et si on comparait les régimes de retraite?

1) Régime de retraite à cotisations déterminées (très instable)

Des prestations fixes sont garanties à vie après la retraite. Le montant de ces prestations est fonction des gains et des années de service ouvrant droit à pension.

Il revient aux employeurs de couvrir les déficits de financement du régime.

Les prestations déjà payées sont protégées par la loi.

2) Régime à prestations cibles (plutôt instable)

Le montant prévu des prestations est établi, mais peut varier à la baisse en fonction de la santé financière du régime.

Les employés prennent tous les risques et subissent le plein impact des déficits de financement du régime.

Il n'y a aucune obligation légale de financer les prestations cibles.

3) Régime de retraite à prestations déterminées (le plus stable)

La cotisation est connue, mais la rente ne l'est pas.

Les employés assument tous les risques.

L'employeur n'assume aucun risque, mais a beaucoup de pouvoir sur les décisions concernant les investissements du régime.

4) Qu'est-ce que le C-27?

Le projet de loi C-27, la Loi modifiant la Loi sur les normes de prestation de pension, compromet la sécurité de la retraite des Canadiennes et des Canadiens.

En effet, le C-27 permettra aux sociétés d'État et aux employeurs du secteur privé de compétence fédérale de convertir de bons régimes de retraite à prestations déterminées, qui garantissent une retraite adéquate et prévisible, en régimes à prestations cibles beaucoup moins stables. L'adoption de ce projet de loi ouvrirait la voie à une tendance dangereuse : refiler tous les risques aux employés et aux retraités.

En 2015, le premier ministre Trudeau a déclaré que les régimes à prestations déterminées, qui ont déjà été payés par les employeurs et les pensionnés, ne devraient pas être transformés rétroactivement en régimes à prestations cibles. Pourtant, c'est exactement ce qu'accomplira le C-27.

5) Ma pension n'est pas régie par la Loi qui est modifiée par le C-27. Devrais-je quand même m'inquiéter?

Oui. L'AFPC craint que, si le C-27 est adopté, le même sort ne soit réservé aux régimes de retraite à prestations déterminées de la fonction publique fédérale et que d'autres gouvernements et employeurs suivent ce mauvais exemple.

6) Je n'ai pas de régime de pension au travail. Que fait le syndicat en ce qui concerne la sécurité de ma retraite?

En juin 2016, les ministres des Finances ont annoncé qu'ils avaient convenu de s'engager à procéder à une légère expansion du Régime de pensions du Canada (RPC). Le CTC et ses syndicats affiliés (notamment l'AFPC) appuient l'expansion du RPC depuis longtemps et ont activement fait campagne sur cette question depuis 2009.


Au moment même où nous travaillons sur l'expansion de la sécurité de la retraite à toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, nous devons impérativement défendre ce qui est déjà garanti, tant le RPC que les régimes de retraite offerts par les employeurs.



Le Programme de bourses d'études de l'AFPC : présentez une demande

Vous trouverez la marche à suivre pour présenter votre demande dans le site Web de l'AFPC.

Quatorze bourses d'études sont destinées aux enfants de membres de l'AFPC; les trois autres sont remises à des membres de l'AFPC qui retournent aux études à temps plein à l'université, au collège ou dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu.



Les demandes seront acceptées jusqu'au 23 juin 2017 et les bourses seront octroyées au début de l'année scolaire 2017-2018.

PSAC works for GLBT rights!

psacunion.ca



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

l'AFPC travaille pour les droits GLBT!

syndicatafpc.ca





Des nouvelles de votre syndicat sur toutes les plateformes

Publiée trois fois par année, l'édition d'hiver du Rassembleur a été postée à 180 000 de nos membres.

Vous pourrez télécharger la version numérique du Rassembleur en format PDF pour l'imprimer et l'acheminer à vos collègues, à vos amis et à votre famille.

<https://psacafpc.ca/2oXtXpg>